

# Floréal lignes

Année 2019, n°51

31/12/2019.

## DANS CE NUMÉRO :

<b>Le mot de la Présidente</b>	<b>P1</b>
<b>Le handicap psychique vu par le législateur</b>	<b>P1-3</b>
<b>Pot de départ de Laetitia</b>	<b>P3</b>
<b>Marie Aoun ou le don de soi</b>	<b>P4</b>
<b>La biscuiterie Cornu</b>	<b>P4</b>
<b>Raclette, brunch</b>	<b>P5</b>
<b>Noël Floréalien</b>	<b>P5</b>
<b>Art floral à Valdahon</b>	<b>P6</b>
<b>Repas de Noël</b>	<b>P6</b>
<b>GEM multisite</b>	<b>P6</b>
<b>L'anaéroisé de Noël</b>	<b>P7</b>
<b>Photothèque</b>	<b>P8</b>

## Le mot de la Présidente.

Je souhaite formuler des vœux sincères pour Floréal et pour le GEM Ô Jardin de Floréal, que l'année 2020 nous permette de réaliser toutes les actions déjà engagées et surtout que l'ouverture sur les nouveaux territoires de Valdahon et de Baume-les-Dames soit l'occasion de découvertes et de rencontres enrichissantes pour tous les adhérents.

La reconnaissance par l'Agence Régionale de Santé de la qualité des projets présentés par notre équipe est confirmée par le financement dès 2019 du GEM multisite. Je remercie donc l'ARS pour sa confiance et souhaite que ce projet se développe en 2020 dans toute son ampleur et en particulier que nous concrétisions son versant bisontin.

Ce nouveau projet ne sera rien s'il n'est pas l'occasion de donner une nouvelle dimension au GEM existant et j'ai confiance dans vous toutes et tous pour y parvenir. Pour une association comme Floréal, avoir des projets et les voir aboutir est un enrichissement et une force que je voudrais partager avec vous en 2020.

A toutes et à tous les Floréaliens, à vos familles et à vos proches, à tous les bénévoles qui nous soutiennent, je souhaite un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2020.

**Elisabeth CHEVALLIER,**  
Présidente de Floréal.

## Le handicap psychique vu par le législateur.

La notion juridique de handicap psychique vise plutôt une fonction symbolique que normative. La situation trouvant son origine dans une déficience du psychisme, il conviendrait davantage de parler de « handicap d'origine psychique ».

En droit français, la loi du 11 février 2005 (1), définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une alté-

tion substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions (...) mentales, cognitives ou psychiques (...) ».

Si l'altération des fonctions psychiques figure parmi les causes reconnues, le handicap qui en résulte n'est pas spécialement précisé. La loi décrit le concept général de handicap, sans distinction apparente entre ses variétés, et conçu comme une interaction entre la déficience d'une personne et un environnement inadapté (voir encadré). Le terme désigne ainsi la situation de cette

Ô Jardin de Floréal  
48b, rue de Belfort  
25000 Besançon  
03 81 47 12 96  
floreall25@orange.fr  
<http://pagesperso-orange.fr/floreall.asso>



personne rendue inapte à des activités usuelles, « normales ». Pour cette raison, la notion de « personne en situation de handicap » n'a pas intégré le langage législatif, l'expression relevant de la tautologie. Par ailleurs, la définition législative semble exiger que la limitation ou restriction éventuelle soit substantielle, durable ou définitive. Dès lors, se pose la question du caractère cumulatif ou alternatif de ces critères : la restriction doit-elle être

substantielle et durable ou définitive ou bien substantielle ou durable ou définitive ? Pour répondre, il conviendrait de rechercher le sens donné à « substantielle » par le législateur.

Dans son acception stricte, l'adjectif n'indique pas un critère concret. En l'espèce, la portée de la définition paraît de fait moins normative que symbolique.

À l'époque de l'adoption de la loi, Serge Milano, directeur de cabinet de la secrétaire d'État aux personnes handicapées abondait en ce sens : « *C'est la première fois que la loi donne une définition du handicap. Ce n'était pas nécessaire et c'est de faible portée juridique. Mais il fallait, sur le plan symbolique, marquer dans la loi la nouvelle conception qui allait désormais ordonner la politique du handicap.* » (2)

## **SOLIDARITÉ ET COMPENSATION DU HANDICAP**

Si le concept juridique de « handicap » ne définit pas une catégorie globale, normative, donc attachée à un régime général, certaines incapacités générées par la situation de handicap, en revanche, seront évaluées pour être reconnues par les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), ouvrant ainsi des droits compensatoires à l'incapacité évaluée. C'est donc à travers l'examen d'incapacités spécifiques que se pose la question du caractère cumulatif ou alternatif des critères, lorsqu'est en jeu l'accès à des droits particuliers. Ainsi, par exemple, quand l'incapacité de la personne se situe entre 50 % et 79 %, la restriction doit être substantielle « et » durable s'agissant de l'accès à l'emploi. Que cette restriction d'accès à l'emploi soit juste substantielle « ou » seulement durable et ce droit à l'AAH ne peut être ouvert.

Il en va de même si la restriction est substantielle « et » durable mais affecte d'autres domaines de la vie de l'intéressé.

En raison de sa faible portée normative, cette définition du handicap ne doit pas être comprise comme arrêtant un sens impératif pour les termes employés. Elle n'oriente ni ne contraint la pratique des professionnels de santé. Aussi, pour résumer, elle peut être présentée comme une « note d'intention » du législateur aux branches de l'administration chargées des diverses reconnaissances et prestations du handicap. Comme le relève Frédéric Tallier, médecin à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), une telle définition permet aussi (et surtout ?) d'exclure un certain nombre de personnes du champ du handicap et, incidemment, du bénéfice de la solidarité nationale de principe en la matière. Ce sont celles « ne présentant qu'une problématique sanitaire (altération de fonction sans limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société) ou sociale (limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société sans altération de fonction) » (3).

## **LE HANDICAP « PSYCHIQUE »**

L'expression couramment déduite de la loi du 11 février 2005, « handicap psychique », pose problème, car elle semble désigner un état psychique identifié, un certain état de santé mentale. Pour les professionnels de la santé mentale, cette notion peut sembler redondante, voire concurrente d'autres notions. Elle vient s'ajouter, d'une part, à celle de trouble mental identifié par les soignants en psychiatrie et, d'autre part, à celle de trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli ou altéré le discernement, qu'évaluent les experts près les juridictions pénales. Ces trois notions, en réalité, ne sont guère synonymes et n'ont pas vocation à se concurrencer, puisqu'elles n'interviennent pas dans les mêmes champs et ne servent pas les mêmes objectifs.

**– Le handicap psychique, en premier lieu, n'est pas le trouble mental.** Les « *troubles mentaux et du comportement* », envisagés par la *Classification internationale des maladies* (4), forment une catégorie médicale à l'usage des professionnels de santé mentale, pour faciliter l'établisse-

ment d'un diagnostic et l'élaboration d'une stratégie thérapeutique. Les troubles ainsi désignés recouvrent une large gamme pathologique, de la schizophrénie au syndrome de dépendance en passant par le retard mental, là où la loi du 11 février 2005 distingue l'altération des fonctions mentales de celle des fonctions cognitives et psychiques. Il faut y lire une volonté du législateur d'offrir une définition générale du handicap qui n'en néglige aucune cause, plutôt qu'une fixation rigide du sens des termes « mental », « cognitif » et « psychique ».

– En second lieu, **le handicap psychique n'est pas le trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli ou altéré le discernement.** Ces vocables, issus de l'article 122-1 du Code pénal, s'adressent au psychiatre requis comme expert lors d'une instance pénale. Que les termes soient ou non appropriés en l'état actuel des connaissances médicales importe peu. Le législateur s'en remet au médecin pour déterminer s'il existe un trouble ressortissant de sa compétence chez la personne poursuivie et si ce dernier a pu abolir ou altérer son discernement ou le contrôle de ses actes. Il s'agit là de la traduction législative du vocable médical à l'usage du médecin expert, censée lui permettre de se prononcer, in fine, sur une notion juridique : la responsabilité pénale.

– **Le handicap dit « psychique »** ne peut donc s'assimiler ni au trouble mental, ni au trouble visé par l'article 122-1 du Code pénal, il **est, avant tout, un handicap.** Dans sa définition générale, il recouvre les conséquences négatives d'une pathologie ou d'un trouble sur la vie de la

personne qui en est porteuse. Il ne peut dès lors être assimilé à la maladie ou au trouble : ainsi, par exemple, la schizophrénie n'est pas en elle-même un handicap psychique. Elle n'est que l'altération de fonctions psychiques potentiellement génératrices d'une limitation d'activité ou d'une restriction de participation à la vie en société. L'apposition au concept « handicap » du qualificatif « psychique » vise donc plutôt une fonction symbolique similaire à celle que décrit Serge Milano (2) : la reconnaissance de ce que cette situation peut trouver son origine dans une déficience du psychisme. Dès lors, il serait plus approprié de parler de « handicap d'origine psychique ».

**Anjela Gallais-Lavanant,**

doctorante en droit public, Lab-LEX EA 7480,  
Université Bretagne Sud.

1– *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*

2– *La loi du 11 février 2005 : pourquoi avoir réformé la loi de 1975 ? Serge Milano, Revue de droit sanitaire et social, RDSS, 2005 p. 361.*

3– *L'évaluation du handicap et de l'aptitude à l'emploi, Frédéric Tallier, Revue de droit sanitaire et social, RDSS, 2011 p. 821.*

4– *Classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM-11), Organisation mondiale de la santé, 2018.*

*Revue Santé mentale, Juin 2019, pages 20 et 21.*

## **Pot de départ de Laetitia.**

Mercredi 20 novembre 2019, Laetitia est venue nous faire un dernier coucou à l'association Floréal. A 15h, elle est arrivée avec des gâteaux et des boissons que nous avons partagés. Ensemble, on lui offert des cadeaux ( cd, fleurs etc.) tout s'est déroulé dans une bonne ambiance dans le local pendant 1h30. Au regret de perdre quelqu'un de professionnel et compétente. Elle a contribué à la vie de l'association, mais elle a choisie une autre route et tourner la page, nous lui souhaitons bonne suite pour l'avenir, qu'elle viendra nous voir de temps en temps. Les personnes présentes : Christine P, Christian, Steffie, Viviane, Isabelle (les 2), Marie-Jo, Jean-Luc, Philippe, Marc, Karine, Peggy, Benoit, Marlène et Laetitia.

**Christian B.**

## Marie Aoun ou le don de soi.

En 2006, travaillant pour un organisme de vacances tu es venue à Floréal, pour planifier un séjour pour neuf personnes en situation de handicap psychique à Agde. Ce séjour fut une réussite, et en appela d'autres. Depuis cette date tu n'as cessé d'œuvrer en faveur de Floréal, et de son GEM Ô Jardin de Floréal dont tu as été la seule et unique Présidente élue et réélue depuis 2009.

Faire le bilan de tes années passées, en notre compagnie serait trop long. Mais contrairement aux bilans équilibrés que tu présentais à chaque AG, le Positif l'emporte nettement, tant ton investissement, ton dévouement, ta volonté de toujours améliorer le sort des adhérents du GEM a été immense, voire incommensurable. Tu n'as jamais compté tes heures de bénévolat, malgré tes activités professionnelles et un épisode douloureux de ta vie. J'ai pris beaucoup de plaisir à travailler à tes côtés lorsque j'étais vice-présidente du GEM. Tu m'as encouragée, et permis de retrouver confiance en moi. Jamais je n'ai pensé à te succéder, je n'en suis pas capable. Toutes les six semaines, les membres du bureau avaient le plaisir de te retrouver lors des réunions de bureau. Parfois tu étais intransigeante avec nous, mais à la fin de la séance tout était oublié, et l'ordre du jour mené à terme. Lors des fêtes du GEM, au mois de juin, tu n'étais pas la dernière à entraîner tout le monde sur la piste de danse. Tu as été l'animatrice, l'organisatrice de ces belles journées. Les danses libanaises n'ont plus de secret pour personne. Autre souvenir, le délicieux repas Libanais que tu avais préparé (mezzé, et dessert dont j'ai oublié le nom mais pas le goût onctueux).

Récemment tu as présenté ta démission. Je respecte bien sûr ta décision mais elle me touche beaucoup. Ton sourire permanent manquera aux Floréaliens. Je te souhaite une bonne continuation hors « Ô Jardin de Floréal », où ta silhouette nous était si familière. Avec Delphine, tu formais un binôme indispensable à la progression de l'association. Que le soleil brille sur ton chemin. Très sincèrement, je te remercie pour tout ce que tu as apporté au GEM. Puissent ton dynamisme et ta bonne humeur régner longtemps sur Ô Jardin de Floréal.

A bientôt Marie.

Nicole P.

Pour terminer je te dédie ces deux citations qui te caractérisent si bien:

- « Le plaisir le plus délicat est de faire celui d'autrui. » Jean de la Bruyère,
- « On ne fait pas de grandes choses mais seulement des petites avec un amour immense. » Mère Teresa.

## La biscuiterie Cornu.

Le 24 août 2019, nous sommes allés visiter l'usine Cornu, à Fontain. Nous étions au nombre de six. Etaient présents : Chantal, Serge, Christiane, Aziz, Delphine et moi-même. Après avoir assemblé les différents composants qui constituent la pâte, cette dernière passe sur un tapis roulant pour y recevoir des adjuvants. Puis vient la phase de la cuisson. Tout cela avec d'imposantes machines industrielles, qui ainsi confectionnent des petits gâteaux salés et d'autres sucrés. Nous pouvons utiliser le terme de lignes de fabrication car tout cet ensemble était impressionnant.

Avant de sortir de l'usine, nous sommes passés par un magasin où étaient proposés les différents articles de leur production. Il y avait beaucoup de choix. C'est-à-dire des petits gâteaux à apéritifs salés, puis des petits gâteaux aux céréales, sucrés.

Marc G.

## **Repas raclette.**

Le 14 novembre, nous nous sommes retrouvés par un moment de convivialité dimanche 14 novembre 2019 nous étions 11 personnes : Isabelle, Dominique, Isabelle, Marc, Alain, Karim, Delphine, Christian, Peggy, Julie.

Au menu Raclette et son assortiment de charcuterie et en dessert salade de fruit, Cela m'a fait plaisir de partager ce moment convivial qui sera sans doute un des derniers car je vais sans doute m'envoler vers de nouveaux horizons, De plus depuis mon retour de Savoie c'était mon premier repas à thème au sein du GEM,

Je remercie Delphine et les Floréaliens pour ce bon repas dominical placé sous le signe du partage et de la bonne humeur.

**Julie P.**

## **Brunch du 30 novembre 2019.**

Participants : Isabelle, Christine, Nadia, Marie-Josée, Katia, Christian, Karim, Marc, Alain, Benoît, Marlène et moi-même, Katia0 Ce jour-là Ô Jardin de Floréal ouvre ses portes à 10h30. Tout le monde a mis la main à la pâte pour faire un peu quelque chose : atelier crêpes avec Isabelle et Marie-Josée, préparation sur les tables des assiettes de charcuterie et des assiettes de fromage coupé en cubes, vaisselle et rangement de celle-ci. On a bien mangé, on s'est rassasié, on a bu du jus de fruits succulents. Merci beaucoup au Gem de Floréal ! Vers 13 heures environ, nous avons commencé des jeux de société : scrabble et tarot. Bravo à vous tous pour cette journée cool ! Quelle belle journée !

**Katia J.**

## **Noël Floréalien, un rêve, non ?**

Très joli marché de Montbéliard, où toute la troupe des visiteurs et deux accompagnatrices sont allés. Nous étions dix huit dans deux minibus. Il ne pleuvait pas.

Pendant que nous étions neuf avec le minibus conduit par Marlène, Delphine revenait de Valdahon. Les deux minibus se sont retrouvés sur l'autoroute. Ensuite pour garer nos véhicules ce fut un vrai calvaire.

Nous avons décidé de nous rejoindre à la gare pour le retour vers 15h. Puis nous sommes allés dans les petites baraques de Noël au centre ville de Montbéliard où nous avons pu prendre un plat chaud et déjeuner dans une baraque locale car il y avait banc et table avec beaucoup de visiteurs. Puis quartier libre pour tous et achat de cadeaux (prévoir Noël). Chacun a trouvé chaussure à son pied. Dans les chalets illuminés, différents cadeaux étaient proposés. Après avoir admiré et fait nos achats, nous sommes allés à trois dans un bar où j'ai commandé un viandox. Cela m'a réchauffé. Alors, peu à peu nous nous sommes retrouvés à la gare vers 15 heures prêts pour repartir. Le retour fut agréable, au chaud. Arrivés à bon port, chacun regagna son domicile avec des maisons et des petites lumières plein la tête.

Noël Floréalien, un rêve non ?

**Benoit J.**

## Atelier d'art floral à Valdahon.

C'est toujours un réel plaisir que de venir à Valdahon rencontrer de nouvelles personnes qui plus est très enthousiastes quant à la proposition d'activités nouvelles.

C'est donc dans ce contexte que Delphine a proposé aux Valdahonnais présents si un atelier d'art floral leur plairait. Comme à chaque fois je suis toujours flattée que l'on me fasse confiance, que mes compétences florales soient utilisées pour réaliser cet atelier qui me tient tant à cœur. Ce jour est donc arrivé et mes 'élèves' ont été créatifs et très disciplinés. Comme à l'accoutumée chaque composition était unique et magnifique et chacun est reparti ravi avec son œuvre. Je tiens à remercier Cédric, Laetitia et Delphine qui m'ont bien aidée, ce fut deux assistants bien utiles ! Pour clore ce sujet, il est prévu qu'un atelier floral aura lieu en 2020 mais la date n'est pas encore établie. Meilleurs vœux fleuris à tous les Valdahonnais.

Peggy R.

## Repas de Noël.

10h30, tous les convives sont là. Une partie des adhérents font les petits canapés de foie gras et d'autres au saumon. L'autre partie va dresser la table pour 18 personnes.

Au menu : des toastes, des petits légumes à croquer, des petits canapés chauds, du chapon à la sauce foie gras, du gratin de pommes de terres et petits légumes. Ensuite nous avons eu de la salade, différents fromages (comté, munster et mont d'or), des bûches pâtisseries maison, des bûches glacées, café et thé.

Le repas s'est déroulé dans une chaude ambiance. Tous attendaient le Père Noël qui est arrivé vers 15h30, la hotte chargée de cadeaux, qu'il a distribués dans une ambiance bonne enfant. Vers 16h30 déjà l'heure de se quitter, pour tout ranger et nettoyer.

Christine P.

## Point sur le Gem multisite.

Un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) multisite est un GEM qui se déploie sur plusieurs sites. Ce projet novateur fait suite à l'ouverture d'une antenne, d'une permanence dans la ville de Valdahon. L'idée a cheminé afin de pouvoir couvrir d'autres zones non couvertes par les GEM et aussi de pouvoir accueillir un autre public que celui que nous accueillons déjà. D'où la proposition à nos financeurs de la création d'un GEM multisite. Comme je le disais précédemment, ce GEM multisite s'est déployé dans un premier temps à Valdahon, l'ouverture à Baume les Dames, le 16 décembre 2019 marque la deuxième étape de son évolution, avant la phase finale qui concernera l'accueil de jeunes adultes sur Besançon au deuxième semestre 2020. L'année 2019 a été marquée à **Valdahon** par 50 ouvertures les mercredi après-midis et 7 ouvertures un vendredi sur 2 à compter du 13 septembre, conformément au prévisionnel. Ces 57 ouvertures cumulent au total 188 participations à l'année. 5 personnes de Valdahon et alentours viennent à chaque ouverture. 1 personne motorisée vient à la fois à Valdahon et à Besançon. Afin de créer du lien, les Floréaliens bisontins accompagnent régulièrement les salariées de Besançon sur les permanences à Valdahon, soit 44 participations à l'année. Certains ateliers ont été animés par des adhérentes de Besançon: l'art floral, les loisirs créatifs et l'atelier bien être., d'autres par les salariées ou encore les intervenants et bénévoles de Besançon. Voici le récapitulatif des animations/sorties réalisées en 2019: 3 ateliers écriture, la galette des rois, 4 café- citoyens, 7 jeux de société, la chandeleur, 10 marches, 2 ateliers sculpture, 4 ateliers cuisine, 3 karaoké, 2 loto, 1 atelier peinture à Besançon, 4 pétanques, 3 pique niques, 6 loisirs créatifs, 2 ateliers d'art floral, la visite du gouffre de Poudrey, 1 molky, 1 sortie à Montbéliard avec les Bisontins au marché de Noël, et 1 repas de Noël au restaurant à Valdahon. Les plannings sont co-construits avec les participants tous les mois et la mise en place de café-citoyen permet de réfléchir à l'organisation de l'association, à son règlement intérieur, au montant de la cotisation... La première ouverture à **Baume les Dames** a eu lieu le 16 décembre. L'accueil y est proposé tous les lundis de 14h à 16h30 dans la salle des restos du cœur. 2 personnes sont venues à l'ouverture, nous n'avons vu personne à la 2ème permanence. Une rencontre est prévue avec le CMP courant janvier afin de discuter de l'orientation de certaines de leurs patients au GEM. Quant à l'accueil des jeunes adultes, 18-25 ans, à Besançon les partenariats se mettent progressivement en place avec les institutions sociales, médico-sociales et sanitaires concernées.

Delphine MESNIER, Coordinatrice.

## L'anacroisé de Noël.

Les anacroisés sont une variante des mots croisés dans laquelle les définitions sont des anagrammes des mots à trouver : par exemple UT est une anagramme de TU dans la première définition.

### LE SAPIN

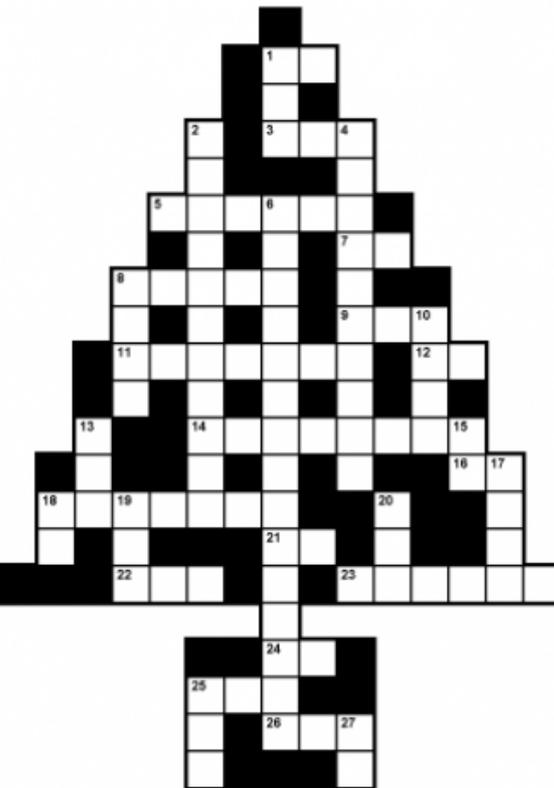
par Funnéninges

#### Horizontalement

- 1 UT (2)
- 3 CON (3)
- 5 TUERAS (6)
- 7 NA (2)
- 8 REBUE (5)
- 9 SOL (3)
- 11 RIFLAIS (7)
- 12 HE (2)
- 14 EURELIEN (8)
- 16 TU (2)
- 18 RECOLTE (7)
- 21 ON (2)
- 22 ROS (3)
- 23 TURBIN (6)
- 24 NI (2)
- 25 SPI (3)
- 26 SUE (3)

#### Verticalement

- 1 OTA (3)
- 2 EMBRANCHAIT (11)
- 4 CAILLERAIS (10)
- 6 ENROUILLASSIONS (15)
- 8 FRIS (4)
- 10 ERES (4)
- 13 LOI (3)
- 15 UN (2)



- 17 JUTE (4)
- 18 TE (2)
- 19 GEO (3)
- 20 REM (3)
- 25 IPE (3)
- 27 US (2)



# Photothèque



**Atelier art floral - Octobre 2019**  
**Animé par Peggy, une Floréaliennne.**



**Loisirs créatifs - Décembre 2019**  
**Animé par Dominique, une Floréaliennne.**



**Départ de Laetitia - Novembre 2019**



**Floréa'Dej - Octobre 2019**  
**Avec Marlène, à droite, qui revient après 5 ans et succède à Laetitia**



**Repas de Noël - Valdahon - Décembre 2019**



**Compositin florale pour Noël—Décembre 2019**